

DEC211956DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine SCHMIDT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité 5805, intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), dont le directeur est M. Antoine GREMARE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine SCHMIDT, Directrice de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine SCHMIDT, délégation est donnée à Mme Sandrine FERNANDEZ-SANCHEZ-CAMINS, Ingénieure d'étude hors classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine SCHMIDT et de Mme Sandrine FERNANDEZ-SANCHEZ-CAMINS, délégation est donnée à Mme Sandrine MIGLIERINA, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



M. Antoine GREMARE

